



MAIRIE de SAINT-FRÉGANT

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

DOSSIER D'INSCRIPTION

POUR LES JEUNES ÂGÉS ENTRE 14 et 17 ANS

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit

Nom :

Prénom :

Sexe : F M

Date de naissance :

Adresse :

29260 SAINT-FREGANT

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Mail :

Disponibilité :

- Toutes les vacances scolaires
 Uniquement à la période suivante :.....

Justificatifs à joindre au dossier :

- Copie de la carte d'identité
- Justificatif de domicile
- Copie de la carte vitale
- Attestation d'assurance responsabilité civile extra-scolaire.
- Autorisation parentale signée
- Contrat de participation signé

AUTORISATION PARENTALE

En qualité de représentant légal de l'enfant,

Madame, Monsieur :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Autorise mon enfant à participer au dispositif « argent de poche ».

Confirme avoir pris connaissance des points suivants :

- La commune de Saint-Frégant ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche », la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation devra être fournie à la commune. Si le jeune est amené à se blesser, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- J'autorise mon fils/ma fille à être transporté(e) par un agent communal lors de cette mission ponctuelle.
- La commune de Saint-Frégant s'engage à souscrire à un contrat d'assurance « Responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers, dans le cadre du déroulement des missions. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.
- La commune de Saint-Frégant se réserve le droit d'annuler des missions si les circonstances l'y obligent (intempéries, évènements particuliers, ...) sans que le jeune ne prétende à une quelconque indemnisation.
- J'autorise le référent de la mission à prendre, le cas échéant, toute mesure (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale, anesthésie...) rendue nécessaire par l'état de l'enfant.

AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre des missions « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour communiquer sur le dispositif et présenter les chantiers réalisés par les jeunes sur la commune. En aucun cas les images ne serviront à des fins commerciales.

J'autorise les prises de vues de mon enfant.

Je refuse les prises de vues de mon enfant.

Fait à , le ____ / ____ / ____

Signature du participant

Précédée de la mention
« lu et approuvé »

Signature d'un représentant légal

Précédée de la mention
« lu et approuvé »

Signature du Maire ou d'un Adjoint

CONTRAT DE PARTICIPATION

Ce contrat est un engagement de votre part à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous seront confiées.

Concernant LA PONCTUALITÉ

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous que l'on m'aura fixé.
- Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à participer.
- Je m'engage à participer au chantier sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Concernant LA PERIODICITÉ DE L'ACTIVITÉ

- Le dispositif « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires
- Les chantiers se déroulent le matin de 8h30 à 12h avec 30 minutes de pause ou l'après-midi de 13h30 à 17h avec 30 minutes de pause.
- La durée du chantier est comprise entre 1 et 5 jours

Concernant LA RÉALISATION DES CHANTIERS

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.
- Étant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier. L'usage de mon téléphone portable sera interdit durant les chantiers. En conséquence, les téléphones portables devront être placés sur répondeur pendant toute la durée du chantier (hors temps de pause).

Concernant LA QUALITÉ DES TÂCHES EFFECTUÉES ET LE COMPORTEMENT PENDANT LES MISSIONS

- Je m'engage à réaliser correctement les missions qui me sont confiées.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste poli(e) avec toutes les personnes que je suis susceptible de rencontrer durant la durée du chantier : les encadrants et les autres participants au chantier.
- Je prends soin du matériel qui m'est confié. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier.
- Je remets le matériel à l'encadrant à la fin du chantier.

Indemnisation

- Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par mission de 3h30 (dont 30 mn de pause).

Sanctions appliquées : entraînées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche ».
- Non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à , le ____ / ____ / ____

Signature du participant

Précédée de la mention
« lu et approuvé »

Signature d'un représentant légal

Précédée de la mention
« lu et approuvé »

Signature du Maire ou d'un Adjoint

Dossier à retourner à :

Mairie de Saint-Frégrant – 120 le bourg 29260 SAINT-FREGANT
ou par mail : mairie@saintfregant.bzh